

CCAS DE BAUD

*Registre des personnes fragiles isolées –
Personnes âgées ou handicapées*



Vous êtes isolé ?
En cas de risque majeurs
(canicule, grand froid,
grippe, etc.), des
professionnels peuvent
vous apporter conseils et
assistance

Inscrivez-vous au

02 97 08 01 46

EDITORIAL :

Le décret n° 2004- 926 du 1er septembre 2004 donne obligation au maire de chaque commune de constituer un registre des personnes fragiles isolées. Afin de prévenir les conséquences que pourrait avoir un événement exceptionnel (canicule, grands froids, grippe, etc.), un recensement est effectué auprès des personnes les plus vulnérables. Ce registre est nominatif, toute personne âgée ou personnes handicapée qui le demande, peut s'y inscrire. Vous êtes une personne âgée de plus de 65 ans ou une personne en situation de handicap, ne restez pas sans l'assistance des services sanitaires et sociaux

LE CCAS DE BAUD

- À quoi sert-il ?

Ce registre permet au CCAS d'adresser un appel téléphonique aux personnes inscrites afin de prendre très régulièrement de leurs nouvelles.

- Qui peut s'inscrire sur ce registre ?

La personne elle-même • Son représentant légal • Un tiers (ami, proche, médecin, service d'aide ou personne intervenante)

- Qui peut figurer sur ce registre ?

Personne âgée de plus de 65 ans • Personne âgée de 60 ans et plus, reconnue inapte au travail • Adulte handicapé

- Comment s'inscrire ?

Par le bulletin ci-joint à remplir et à renvoyer au : CCAS DE BAUD – Place Mathurin Martin – 56150 BAUD

- Se renseigner ?

Par téléphone au 02 97 08 01 46

MERCI DE NOUS INFORMER DE TOUT
CHANGEMENT CONCERNANT VOTRE SITUATION
(Entrée en Résidence Autonomie ou EHPAD, nouvelles
coordonnées, déménagement, nouvelle composition du
ménage, etc.)



**FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE
NOMINATIF COMMUNAL PAR UN TIERS**

Prévu à l'article I. 121-6-1 du code de l'action sociale et des familles

RUBRIQUE 1 ⁽¹⁾

Je soussigné(e)

NOM : PRÉNOMS :

Agissant en qualité de :

- Représentant légal
- Service d'aide à domicile ou service de soins infirmiers à domicile
- Médecin traitant
- Autre (à préciser).....

Sollicite l'inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques ou autres de :

NOM :Prénoms :

Né (e) leÀ

Adresse :

.....

Téléphone :

En qualité de :

- Personne isolée, sans moyen de locomotion
- Personne à mobilité réduite :

- Handicapé :
 - moteur
 - Sensoriel
 - Mentale
- Personne âgée

- Personne sensible :
 - Sous assistance respiratoire
 - Dialysée
 - Autre

RUBRIQUE 2 ⁽³⁾

Je déclare bénéficiaire de l'intervention ⁽²⁾ :

- D'un service d'aide à domicile

Intitulé du service :

Adresse / téléphone

- D'un service de soins infirmiers à domicile

Intitulé du service :

Adresse / téléphone

- D'un autre service

Intitulé du service :

Adresse / téléphone

- D'aucun service à domicile

RUBRIQUE 3 ⁽³⁾

Personne de l'entourage à prévenir en cas d'urgence

NOM Prénoms :

ADRESSE :

Téléphone :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées par la présente demande.

Fait à BAUD, le/20

Signature

DISPOSITIONS RELATIVES À LA LOI DU 6 JANVIER 1978

Lorsque les traitements relatifs à cette demande sont informatisés, ils sont soumis aux dispositions de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 qui protège les droits et libertés individuels.

Conformément à l'article 27 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives, sont informées que :

- 1 - Toutes les réponses aux différents questionnaires ne sont pas obligatoires. Toutefois, un défaut de réponse aux questionnaires obligatoires entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier et l'enregistrement du demandeur.
- 2 - Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à intervenir sous l'autorité du préfet en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.
- 3 - En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement. Le droit d'accès s'exerce auprès de tous les destinataires des données collectées.

Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser, en justifiant de votre identité, à Monsieur le Maire.

Ce registre est confidentiel, déclaré à la CNIL, il ne pourra être consulté que par un nombre restreint de professionnels du CCAS soumis au secret professionnel.

Il pourra le cas échéant être transmis au Préfet sur sa demande.

Vous pourrez à tout moment accéder aux données qui vous concernent ou demander le retrait de ce fichier, en appelant le numéro suivant :

02 97 08 01 46

